

Compte tenu des nombreuses demandes liées à l'expiration prochaine du décret sur les “Decreto flussi”, **les documents relatifs aux certificats d'adéquation du logement, nécessaires pour obtenir le reçu pour le “Decreto flussi”, pourront être acceptés au plus tard le jeudi 4 décembre 2025 à 12h00.**

Les documents peuvent être remis en personne aux bureaux de l'ACER Reggio Emilia ou envoyés aux adresses électroniques suivantes : cia@acer.re.it ou idadeita@acer.re.it.
Il est recommandé aux personnes concernées de demander l'émission du bulletin de paiement pour les expertises techniques.

Le bulletin peut être retiré dans nos bureaux situés via Costituzione 6 à Reggio Emilia, ou reçu par courrier électronique sur simple demande aux adresses électroniques indiquées ci-dessus.

[Les documents doivent être envoyés complets et lisibles.](#)